



EU ETS 4 - NIM 2024 (1 jour)

Comment préparer la collecte des données en 2024 pour le calcul des quotas gratuits de 2026 à 2030 ?

Programme détaillé de la formation

Mise à jour : 26/10/2023

Contexte réglementaire



Le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne (SEQE-UE, ou EU ETS : European Union Emissions Trading System) a été établi par la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 dans le but de permettre aux Etats membres de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à la création d'un système d'échange de quotas. Depuis 2005, cette Directive a été modifiée afin d'étendre le champ des activités et des GES couverts. Les assujettis peuvent bénéficier de quotas à titre gratuit, et doivent déclarer chaque année leurs émissions de GES afin de restituer des quotas en nombre équivalent à leurs émissions vérifiées. Des règles harmonisées en matière de calcul des allocations de quotas à titre gratuit, de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions sont établies à travers différents actes législatifs européens, applicables à tous les Etats membres.

L'EU ETS évolue. La Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 (modifiant la directive 2003/87/CE) fixe de nouvelles règles applicables dès 2024. Des actes d'exécution et actes délégués sont attendus d'ici fin 2023 voire début 2024 vis-à-vis des modalités pratiques de certains aspects liées à l'allocation de quotas à titre gratuit et à la déclaration des émissions.

La maîtrise des règles définies dans ces textes et la connaissance des documents obligatoires sont essentielles pour la compréhension des enjeux réglementaires, techniques et financiers associés à l'EU ETS 4.

Objectifs de la formation



La session « EU ETS phase 4 (2021-2030) - 1 jour - Préparation du NIM 2024 : calcul des quotas gratuits pour [2026-2030] » aborde le remplissage du fichier de collecte de données « NIM* 2024 », que les exploitants assujettis doivent transmettre à l'administration au 30 mai 2024 (article 4 du règlement 2019/331/CE). Cette collecte des données permettra le calcul des quotas provisoires attribués gratuitement aux installations pour la deuxième sous-période [2026-2030] de la phase 4 de l'EU ETS. Les objectifs de la session sont :

- Appréhender les enjeux de la réglementation EU ETS
- Comprendre les exigences liées à la collecte des données historiques à réaliser en 2024 afin de :
 - Satisfaire les obligations réglementaires.
 - Donner du sens aux données à renseigner dans le fichier excel au format de la commission européenne obligatoire.
 - Effectuer une demande d'allocation de quotas gratuits conforme aux exigences réglementaires.

*NIM : National Implementation Measures

Programme



1. Contexte réglementaire : enjeux, éléments clés, textes fondamentaux, acteurs, cycle de conformité, périmètre, nouveautés de la Directive EU ETS révisée
2. Allocation de quotas à titre gratuit : principes et paramètres de calcul, conditionnalités d'attribution des quotas gratuits (plans de neutralité climatiques, audits énergétiques, benchmarks), exigences nouvelles du découpage en sous-installations (MACF), modification du règlement 2019/331/CE dit « FAR (Free Allocation Rules) »
3. Collecte des données - le formulaire « NIM 2024 » : contenu, remplissage des données, points d'attention

Tout au long de la session, la formatrice ou le formateur s'attachera à présenter le fichier à compléter par les exploitants (fichier « NIM 2024 ») à travers un exemple fil rouge, afin d'illustrer le propos réglementaire et de cibler des points d'attention particuliers. Des quizz permettront également de mobiliser les participants sur les concepts nouveaux.

Public concerné



- Exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement (installations fixes)
- Responsables QHSE (notamment les services Environnement / Energie)
- Ingénieurs conseil
- Administration / Inspection des installations classées
- Vérificateurs accrédités ISO/IEC 17029:2019 & ISO 14065:2021

Ces formations traitent uniquement des obligations pour les installations fixes. Les aspects aviation, maritime, transport routier et bâtiments ne sont pas traités.

Aucune connaissance préalable n'est requise

Matériel



Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons vivement de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

Horaires et lieu



- Horaires de la formation : **9h30 - 17h30 pour les sessions à Paris, et 9h - 17h pour les sessions en visioconférence**
- Durée d'enseignement : 7 heures
- En visio-conférence :
 - L'outil Teams est utilisé
 - Une pause de 1h entre 12h30 et 13h30
 - Deux pauses de 15 minutes (matin et après-midi)
- En présentiel :
 - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
 - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du Citepa (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
- Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans la salle de formation du Citepa : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**

Méthodologie pédagogique et technique



- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
- Formation **en groupe** (12 participants maximum)
- Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
- En présentiel : un support de formation papier distribué à chaque participant
- En visioconférence : un support papier est envoyé par lettre suivie au participant en amont de la session
- Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
- Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
- Interaction questions/réponses tout au long de la formation
- Manipulation des modèles Excel visant à assurer la conformité vis-à-vis de la réglementation obligatoire

Dispositif d'évaluation



Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi



Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée.

Contact



Administratif : Valentine DALODIERE
formations@citepa.org

Technique : Coralie JEANNOT
coralie.jeannot@citepa.org

Formatrices et formateurs



Coralie JEANNOT (responsable des formations EU ETS)

Diplômée de l'Université Paris Diderot en Master « Atmosphères et Qualité de l'air », Coralie JEANNOT a rejoint le Citepa fin 2010. Elle est responsable de la thématique EU ETS au Citepa et responsable du Pôle Formation.

Principaux domaines d'expertise

EU ETS : assistances techniques pour l'élaboration des plans de surveillance des émissions, demandes d'allocation de quotas à titre gratuit, déclarations annuelles des émissions et des niveaux d'activité pour différents secteurs industriels et assistance auprès de l'administration (DREAL et Ministère en charge de l'écologie)

Inventaire national des émissions : en charge de secteurs de l'industrie manufacturière (industrie métallurgique)

Projets : revues internationales d'inventaire, tierce expertise ETS, projets européens et internationaux.